

**EASY FIELD SERVICES**  
**Société Anonyme au capital de 6 228 509,7 Euros**  
**Siège social : Bâtiment Augusta - 28 rue de Montlhéry et 33 Place de la Seine**  
**94150 RUNGIS**  
**R.C.S. CRETEIL 490 645 009**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 OCTOBRE 2007**

Le vendredi 26 octobre 2007 à 14 heures, les actionnaires de la Société EASY FIELD SERVICES au capital de 6 228 509,70 Euros divisé en 62 285 097 actions de 0,10 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à l'hôtel MERCURE, ORLY Ouest 429, ORLY AEROGARE, 94310 Orly, sur convocation du Conseil d'administration.

Les actionnaires titulaires de titres au porteur, ont été convoqués par avis paru au BALO le 10 septembre 2007 et dans le journal d'annonces légales La Gazette du Palais du 3 octobre 2007. Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont été régulièrement convoqués par lettres.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le cabinet BECOUZE et Associés, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est représentée par Monsieur Sébastien BERTRAND.

La séance est présidée par Monsieur Alain DEMORY, Président du Conseil d'administration.

- Emmanuel SORRIBAS

Et

- Dominique MERLHES

membres de l'Assemblée, présents et acceptants, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Est désigné comme secrétaire de séance :

- Monsieur Alain DEMAILLE

Les représentants du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont présents à la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble 23 845 790 voix sur 62 285 097 voix représentant la totalité du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie et les récépissés postaux d'envoi de la lettre de convocation adressée au Commissaires aux comptes ;
- un justificatif de parution au BALO contenant la publication de l'avis de réunion valant avis de convocation du 10 septembre 2007 ;
- un exemplaire du journal LA GAZETTE en date du 3 octobre 2007 contenant la publication de convocation ;

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2006 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Rapports du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la nomination d'un administrateur

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DE COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte nette comptable de 1 190 747,35 euros.

Notamment, elle approuve les actes et engagements pris par les fondateurs durant la période de formation de la société jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée :

- par 23 837 370 voix pour.
- par 8 420 voix contre.

### **DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution ne peut être adoptée à défaut de quorum.

### **TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 190 747,35 euros, au report à nouveau.

L'assemblée générale reconnaît en outre que s'agissant du premier exercice social, les dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts sont sans objet.

Cette résolution est adoptée :

- par 23 839 410 voix pour.
- par 6 380 voix contre.

### **QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA NOMINATION PROVISOIRE D'UN ADMINISTRATEUR**

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 janvier 2007, aux fonctions d'administrateur de Monsieur Alain DEMORY, demeurant 53 Rue des Acacias - 75017 PARIS, en remplacement de Monsieur Edouard SEGUIN.

En conséquence, Monsieur Alain DEMORY exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2009 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée :

- par 27 839 690 voix pour.
- par 6 600 voix contre.

## **CINQUIEME RESOLUTION – REVOCATION D'UN ADMINISTRATEUR**

L'assemblée générale, sur proposition de Monsieur Alain DEMORY et après avoir entendu ses explications, décide de révoquer Monsieur Laurent BRAUNER de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée :

- par 21 991 940 voix pour.
- par 1 853 850 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Alain DEMORY

Le Secrétaire  
Alain DEMAILLE

Emmanuel SORRIBAS

Les Scrutateurs

Dominique MERLHES